



L'INCLUSION À LA NEUCHÂTELOISE

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET
DE LA COHÉSION SOCIALE (DECS)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CDAS, LE 14 JUIN 2024

Cadre légal

Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) - 2014

Constitution (2000)

- Constitution fédérale du 18 avril 1999 : art. 8 al. 2 et 4

Loi fédérale (2004)

- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, RS 151.3)

Loi cantonale (2022)

- Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA ; RSN 820.22)

Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des PVH

LIncA

Loi sur
l'inclusion



Et

l'accompagnement
des personnes
vivant avec un
handicap

Objectifs LIncA

- Garantir l'égalité de traitement et promouvoir une société inclusive

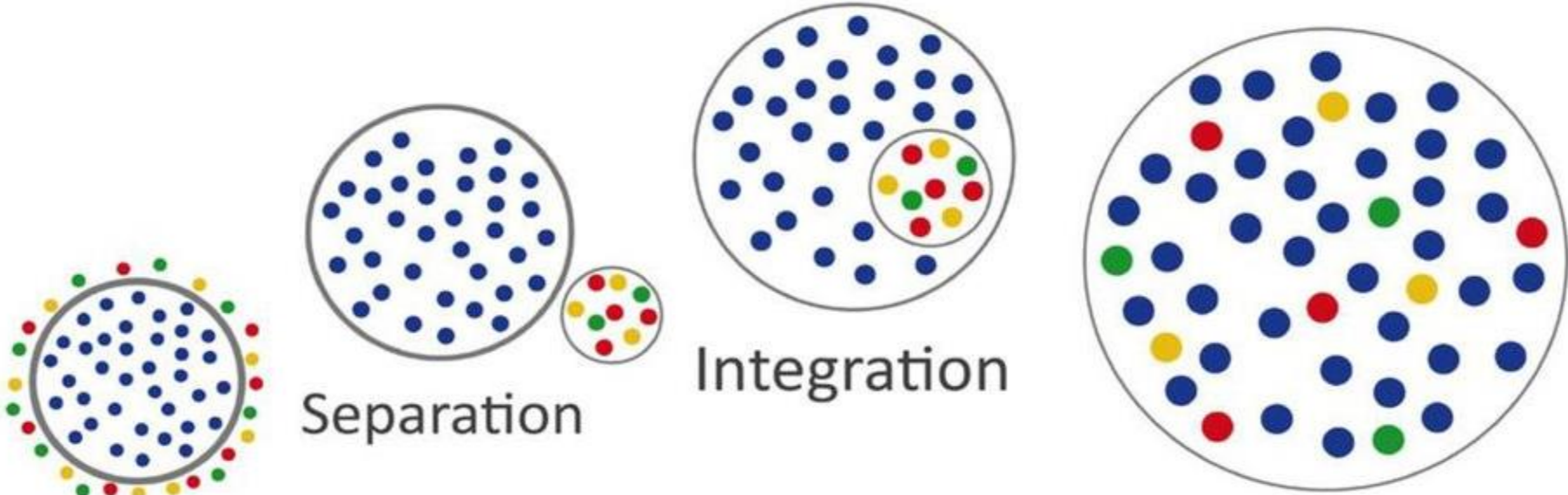
Objectif
transversal

Et:

- Intégrer la vision portée par la CDPH au sein du dispositif de prestations (droits des PVH)
- Consolider le partenariat avec les institutions et les associations (cadre RPT et délégation aux cantons)
- Coordonner les prestations autour des projets individuels
- Permettre de sortir de la dualité (stationnaire-ambulatoire)

Objectifs
sectoriels

Inclusion



Exclusion

Separation

Integration

INCLUSION

Dispositif prévu par la LIncA

- Un poste de **préposé-e à l'inclusion**
- Une **Commission consultative pour l'inclusion et l'accompagnement** des PVH (CIAP)
- Une **Commission des plaintes** (CoP)
- Un soutien financier à des **projets pilotes** en matière d'inclusion – enveloppe de CHF 100'000.-
- Un **plan d'action** coordonné

LIncA

Rôle de l'État – article 5

Dans l'ensemble de ses tâches, l'État :

- Tient compte **des droits, du principe d'autodétermination, des compétences et des besoins spécifiques** des PVH ;
- Prend toutes mesures visant à **garantir** l'inclusion :
 - *En veillant à un accès sans obstacle aux prestations et aux services destinés au public;*
 - *En promouvant les moyens permettant l'accès à la communication [...];*
 - *En promouvant l'accès à l'emploi des PVH;*
- Prévoit un **plan d'action** à cet effet.

Plan d'action



PLAN D'ACTION CANTONAL EN MATIÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP



Ce texte résume le plan d'action en facile à lire et à comprendre

- Base de la politique en matière d'inclusion
- **11 axes** prioritaires à mettre en œuvre
- **2023 – 2029**

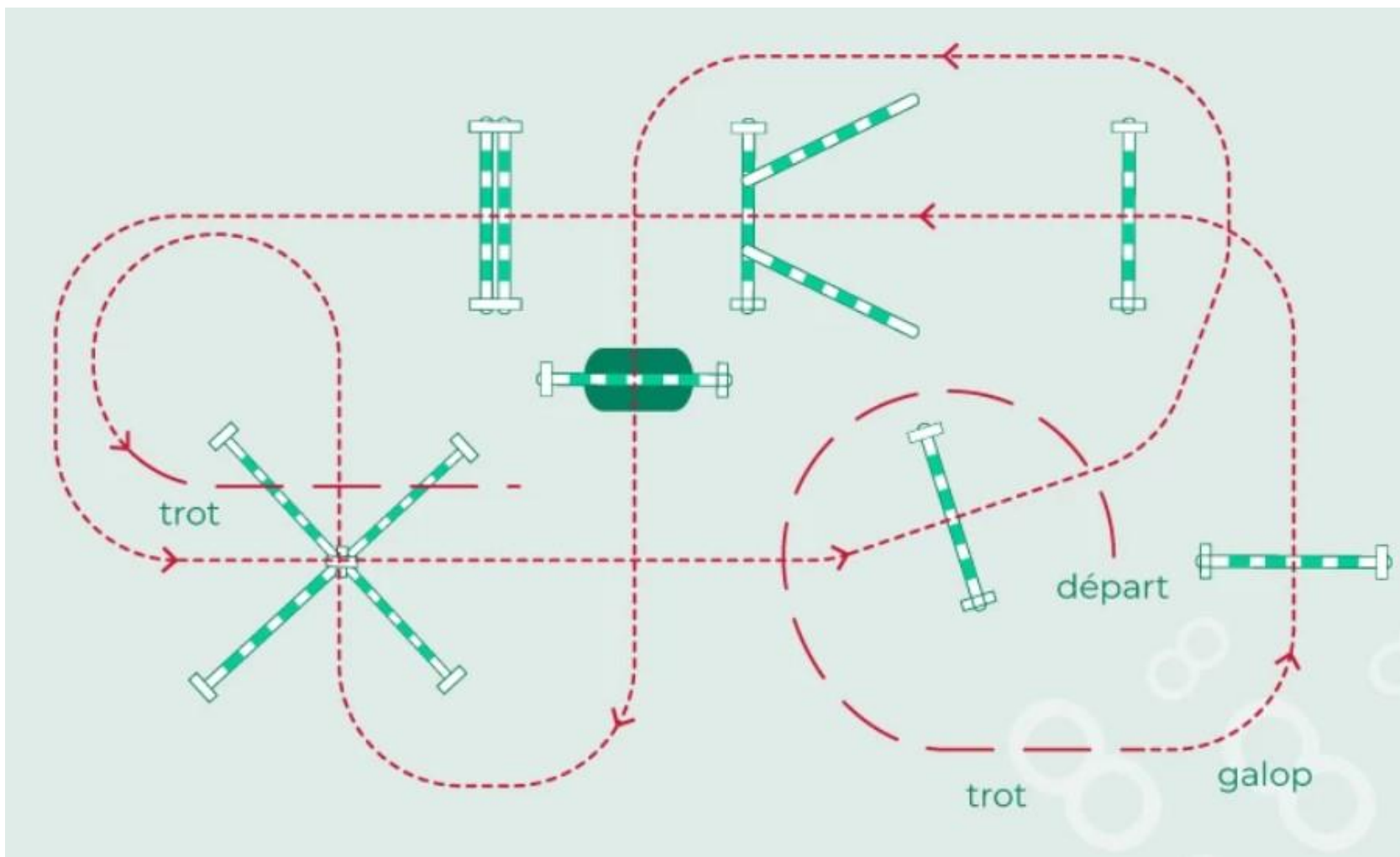


PLAN D'ACTION CANTONAL EN MATIÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP 2023-2029

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 16 AOÛT 2023



L'inclusion: un parcours d'obstacles



Quelques actions

Les États généraux de l'inclusion



Quelques actions

Le projet pilote AliaCap



Quelques actions

La session inclusive au Grand Conseil



Inclusion : la société doit changer de regard et lever les obstacles

